

**Rectorat de Nantes  
Division de l'Enseignement Privé**

Le changement d'échelle de rémunération  
Calendrier et enchaînement des opérations

*La Division de l'Enseignement Privé (DEP) est chargée de centraliser l'ensemble des demandes et de recueillir l'avis des corps d'inspection. Elle notifiera également la décision de validation des candidatures avant l'inscription des intéressés au mouvement 2024.*

Dates	Nature de l'action	Acteurs
Du 18 décembre 2023 au 12 janvier 2024	Dépôt en ligne du dossier de candidature <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/changement-d-echelle-de-remuneration-des-maitres-ac-nantes-rentree2024-2025">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/changement-d-echelle-de-remuneration-des-maitres-ac-nantes-rentree2024-2025</a>	Enseignants
31 janvier 2024 (date limite)	Retour des avis des corps d'inspection d'origine et d'accueil	Inspecteurs
Du 15 janvier au 16 février 2024	Communication de la décision aux enseignants sur le site « <i>démarches simplifiées</i> ». Notification par mail et accessible dans l'espace personnel du candidat.	DEP